

**ECOLE D'ORTHOPHONIE
FACULTE DE MEDECINE
UNIVERSITE DE NICE SOPHIA ANTIPOLIS**

**28, Avenue de Valombrose
06107 Nice Cedex 02
Tel : 04 93 37 76 05**

**LIVRET D'ACCUEIL
Première année
2012 – 2013**

EDITION OCTOBRE 2012

- **Professeur Philippe ROBERT**

Directeur de l'école

- **Mr Christian BELLONE**


Directeur des études

- **Mr Jean-Yves DRENO**

Responsable Administratif

Coordonnées

28 avenue de Valombrose – 06107 Nice cedex 2

 04 93 37 76 05

jydreno@unice.fr

- **Mlle Laura BRULEY**

Assistante Administrative

Coordonnées

28 avenue de Valombrose – 06107 Nice cedex 2

 04 93 37 76 28

laura.bruley@unice.fr

➔ medecine.unice.fr

➔  **UNS Santé**

DÉTAILS DES ENSEIGNEMENTS

1ère Année		Enseignants
Organisation du système scolaire	42 h de CM	
Neuropsychologie	30 h de CM	Mr Baudu Mme Darmon Mme Léone
Psychologie	«86 h de CM	Mr Calza Mme Menard
Psychomotricité	20 h de CM»	Mr Contant
Phonétique	92 h de CM	Mme Maillan
Linguistique	24 h de T.D.	
Mathématiques	14 h de CM	Mr Le Dantec
Physique	14 h de CM	Mme Llorens
Phonation	30 h de CM	Mr Mahdyoun
- Anatomie	15 h de CM	
- Physiologie	15 h de CM	
Audition	30 h de CM	Mr Mahdyoun
- Anatomie	15 h de CM	
- Physiologie	15 h de CM	
Neurologie	30 h de CM	Mme Lafont
TOTAL 1ère Année	388 h de CM 24 h de T.D.	

CM : Cours magistraux

TD : Travaux dirigés

EMPLOI DU TEMPS 2012/2013. 1ÈRE ANNÉE D'ORTHOPHONIE

Avril / Mai / Juin

Avril / Mai / Juin													
2013	01-avr	08-avr	15-avr	22-avr	29-avr	06-mai	13-mai	20-mai	27-mai	03-juin	10-juin	17-juin	24-juin
Lundi	Férié	Stage	Stage	Vacances	Stage	Stage	Stage	Férié	Révisions examens	Examens			
				Vacances					Examens				
Mardi	Physique 9h30-11h30	Physique 9h30-11h30	Physique 9h30-11h30	Vacances				21-mai	28-mai	04-juin	11-juin	18-juin	25-juin
				Vacances					Examens	Examens			
Mercredi				Vacances				22-mai	29-mai	05-juin	12-juin	19-juin	26-juin
	Phonologie E.M. 14h00 - 17h00	Phonologie E.M. 14h00 - 17h00		Vacances	Férié	Férié			Examens	Examens			
Jeudi				Vacances				23-mai	30-mai	06-juin	13-juin	20-juin	27-juin
	Stage	Stage	Stage	Vacances	Stage	Férié	Stage	Stage	Examens	Examens			
Vendredi				Vacances				24-mai	31-mai	07-juin	14-juin	21-juin	28-juin
				Vacances		Férié			Examens	Examens			

MODALITES DE CONTROLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES

PREMIERE ANNEE

Les enseignements sont organisés sous forme de modules.
La première année comporte 7 modules obligatoires qui sont :

Module N°1 Psychologie/Psychomotricité (80 pts) en 3 sous-modules

- Psychologie Enfant 40 pts
- Psychologie Adulte 20 pts
- Psychomotricité 20 pts

Module N° 2 Organisation du système Scolaire (20 pts)

Module N° 3 Phonétique/Linguistique (130 pts) en 3 sous-modules

- Phonologie 40 pts
- Phonétique 30 pts
- Linguistique 60 pts (écrit /30 et oral/30)

Module N° 4 Audition (80 pts) en 4 sous-modules

- Anatomie 20 pts
- Physiologie 20 pts
- Mathématiques 20 pts
- Physique 20 pts

Module N° 5 Phonation (40 pts) en 2 sous-modules

- Anatomie 20 pts
- Physiologie 20 pts

Module N° 6 Neuro-Psychologie (60 pts)

Module N° 7 Neurologie (40 pts)

La validation de la 1^{ère} année s'obtient par la validation de tous les modules.

Le contrôle est terminal. Pour les examens, la date sera fixée par l'enseignant responsable du module ; cette date peut intervenir dans le mois qui suit la fin des enseignements. Des épreuves orales pourront avoir lieu.

Deux sessions annuelles sont organisées pour l'ensemble des modules de l'année.

Première session

La validation d'un module est conditionnée par l'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20, sans note éliminatoire. Toute note à l'intérieur d'un module inférieure à 6/20 est éliminatoire et entraîne la non validation du module en sa totalité.

En cas de non validation d'un module, l'étudiant doit repasser tous les sous-modules où il n'a pas obtenu la moyenne. Il conserve pour la seconde session les notes des sous-modules où il a obtenu la moyenne.

Seconde session

Elle est organisée en Septembre dans les mêmes conditions d'épreuves qu'à la première session, sauf aménagements particuliers pris à l'issue des délibérations et communiqués aux candidats concernés dès la proclamation des résultats.

La convocation aux épreuves de la session de Septembre (calendrier et modalités) se fait par voie d'affichage.

Les conditions de validation sont identiques à celles de la première session.

En cas de redoublement, aucun report de notes n'est autorisé.

MODALITES DE CONTROLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES

DEUXIEME ANNEE

Les enseignements sont organisés sous forme de modules.

La deuxième année comporte 8 modules obligatoires qui sont :

Module N° 1 Psychiatrie (40 pts) en 2 sous-modules

- Psychiatrie Enfant 20 pts
- Psychiatrie Adulte 20 pts

Module N°2 Linguistique (40 pts)

(écrit /20 - oral/20)

Module N° 3 Troubles de la Voix,... rééducation et bilans (30 pts)

(écrit et/ou oral)

Module N° 4 Rééducation des troubles de l'articulation de la parole. (40 pts)

(écrit et/ou oral)

Module N° 5 Troubles de la phonation,.. rééducation et bilans (80 pts)

(écrit et/ou oral)

Module N° 6 Rééducation de l'aphasie, de l'alexie, de l'acalculie, de l'agraphie (50 pts)

Module N° 7 Neurologie, Gériatrie (40 pts)

(écrit /20 - oral/20)

Module N° 8 Audiologie, surdités acquises (20 pts)

(écrit/10 - oral/10)

La validation de la 2ème année s'obtient par la validation des 8 modules ci-dessus.

Le contrôle est terminal. Pour les examens, la date sera fixée par l'enseignant responsable du module ; cette date peut intervenir dans le mois qui suit la fin des enseignements. Des épreuves orales pourront avoir lieu.

Deux sessions annuelles sont organisées pour l'ensemble des modules de l'année.

Première session

La validation d'un module est conditionnée par l'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20, sans note éliminatoire. Toute note à l'intérieur d'un module inférieure à 6/20 est éliminatoire et entraîne la non validation du module en sa totalité.

En cas de non validation d'un module, l'étudiant doit repasser tous les sous-modules où il n'a pas obtenu la moyenne. Il conserve pour la seconde session les notes des sous-modules où il a obtenu la moyenne.

Seconde session

Elle est organisée en Septembre dans les mêmes conditions d'épreuves qu'à la première session, sauf aménagements particuliers pris à l'issue des délibérations et communiqués aux candidats concernés dès la proclamation des résultats.

La convocation aux épreuves de la session de Septembre (calendrier et modalités) se fait par voie d'affichage.

Les conditions de validation sont identiques à celles de la première session.

En cas de redoublement, aucun report de notes n'est autorisé.

Les deux premières années devront être validées en trois ans (sauf dérogation).

MODALITES DE CONTROLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES

TROISIEME ANNEE

Les enseignements sont organisés sous forme de modules.
La troisième année comporte 8 modules obligatoires qui sont :

Module N° 1 Dysgraphie (20 pts)

Module N°2 Dyscalculie (40 pts) en 2 sous-modules

- Dyscalculie 20 pts
- Méthodologie générale du traitement des données 20 pts

Module N° 3 Dyslexie et dysorthographe (40 pts)

Module N° 4 Bégaiement (20 pts)

Module N° 5 Retards de la parole et du langage (30 pts) (écrit /20- oral /10)

Module N° 6 Rééducation de la déglutition et tubaire (20 pts) **en 2 sous-modules**

- Rééducation de la déglutition 10 pts
- Rééducation tubaire 10 pts

Module N° 7 Education précoce et rééducation des divers handicaps du jeune enfant (80 pts) en 4 sous-modules

- Génétique 20 pts
- Ophtalmologie 20 pts
- IMC 20 pts
- IMOC 20 pts

Module n° 8 Education enfant sourd (30 pts) (écrit et/ou oral)

La validation de la 3^{ème} année s'obtient par la validation des 8 modules ci-dessus.

Le contrôle est terminal. Pour les examens, la date sera fixée par l'enseignant responsable du module ; cette date peut intervenir dans le mois qui suit la fin des enseignements. Des épreuves orales pourront avoir lieu.

Deux sessions annuelles sont organisées pour l'ensemble des modules de l'année.

Première session

La validation d'un module est conditionnée par l'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20, sans note éliminatoire. Toute note à l'intérieur d'un module inférieure à 6/20 est éliminatoire et entraîne la non validation du module en sa totalité.

En cas de non validation d'un module, l'étudiant doit repasser tous les sous-modules où il n'a pas obtenu la moyenne. Il conserve pour la seconde session les notes des sous-modules où il a obtenu la moyenne.

Seconde session

Elle est organisée en Septembre dans les mêmes conditions d'épreuves qu'à la première session, sauf aménagements particuliers pris à l'issue des délibérations et communiqués aux candidats concernés dès la proclamation des résultats.

La convocation aux épreuves de la session de Septembre (calendrier et modalités) se fait par voie d'affichage.

Les conditions de validation sont identiques à celles de la première session.

En cas de redoublement, aucun report de notes n'est autorisé.

**La 3ème et la 4ème années devront être validées en trois ans
(sauf dérogation exceptionnelle)**

MODALITES DE CONTROLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES

QUATRIÈME ANNEE

La quatrième année comporte :

- un module de **Déontologie** noté sur **20 points**,
- un **stage pratique** de **300 demi-journées annuelles** (soit environ **5 à 6 demi-journées par semaine**),
- la **soutenance d'un mémoire**.

Des **séminaires** que les étudiants devront valider sont également prévus.
La présence à ces séminaires est obligatoire.

La validation du module de Déontologie, du stage pratique et du mémoire permettent la délivrance du **Certificat de Capacité d'Orthophonie**.

CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE

Conditions de validation :

1°) La validation de module est prononcée par l'obtention de la moyenne à l'examen terminal.

Dans le cas contraire, une seconde session est organisée en Septembre. Pour soutenir le mémoire, la validation préalable du module de déontologie est obligatoire.

2°) La validation en fin d'année du stage pratique est également exigée pour soutenir le Mémoire.

Toutefois la non-validation du stage pratique n'empêche pas la soutenance du mémoire mais le diplôme ne lui sera remis qu'après la validation de ce stage, éventuellement pendant les mois d'été, si cela est possible. Dans le cas contraire, il devra reprendre une inscription en quatrième année pour satisfaire à cette obligation (*).

Les étudiants peuvent être autorisés, à titre tout à fait exceptionnel, à effectuer leur premier semestre de stage dans des terrains de stage extérieurs à ceux de l'École d'Orthophonie de Nice à condition d'en faire la demande écrite officielle dans le courant du mois de Mai qui précède l'entrée en quatrième année. Cette demande sera soumise à la Direction de l'École d'Orthophonie qui émettra un premier avis. En cas d'avis favorable, l'école adressera les imprimés aux différents maîtres de stage sollicités et attendra l'avis de la Commission d'agrément pour autoriser ou non ces stages extérieurs.

3°) Le mémoire doit être obligatoirement présenté au plus tard à la fin de l'année universitaire suivante. Les candidats ne peuvent être autorisés à présenter plus de deux fois le mémoire, sauf dérogation accordée par le Président d'Université, sur proposition du Doyen de l'UFR de rattachement de l'École.

Il n'est pas prévu de session en Septembre pour les soutenances de mémoire ; en cas de non validation, le candidat repassera son mémoire en Juin/Juliet de l'année suivante et sera donc obligé de reprendre une inscription universitaire. (*)

La «Mention Reçue» au mémoire (soit l'équivalent de 10/20) vaut validation.

(*) Les 3ème et 4ème années devront être validées en trois ans.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

L'Université Nice Sophia-Antipolis vous propose une série d'outils pour communiquer, partager, se former et démarrer votre vie numérique à l'Université.

Pour en profiter, vous devez vous inscrire sur l'Environnement Numérique de Travail de l'Université en créant votre **Sesame**.

Une fois inscrit, vous accéderez à de nombreux services gratuits : un accès Internet personnel sans fil dans votre campus, un Bureau Virtuel (incluant votre messagerie étudiante), des ressources en ligne...

- **Créez votre Sesame** (identifiant et mot de passe)
 - Sur <http://ent.unice.fr> *
 - Choisissez l'onglet « gestion des identités numériques »
 - Choisissez l'option « identité numérique des étudiants »
 - Choisissez l'option « je souhaite ouvrir mon Sesame », etc.

- **Accédez aux supports de cours sur votre Environnement numérique de travail (ENT)**
 - Sur <http://ent.unice.fr>
 - Cliquez sur « se connecter »
 - Saisissez votre nom d'utilisateur (Identifiant numérique) et votre mot de passe
 - Choisissez l'onglet « J@lon-Pédagogie »
 - Sélectionnez votre Cours

MESSAGERIE ÉTUDIANTE

Un annuaire des étudiants, des personnels enseignants et non-enseignants de l'Université Nice Sophia Antipolis est accessible sur :

<http://annuaire.unice.fr/>

Celui-ci permet aux enseignants et aux personnels des services administratifs de vous joindre par email à travers le **bureau virtuel**. C'est pour eux le moyen de vous communiquer des informations importantes (sur le concours, les cours, les emplois du temps...).

Par conséquent...

IL EST TRES IMPORTANT QUE VOUS CONSULTIEZ VOTRE MESSAGERIE ETUDIANTE TRES REGULIEREMENT.

• **Accédez à votre messagerie sur l'ENT**

- <http://ent.unice.fr>
- Cliquez sur « se connecter »
- Saisissez votre nom d'utilisateur (Identifiant numérique) et votre mot de passe
- Choisissez l'onglet « BV »
- Choisissez l'onglet « Messages»

N.B.

1. Attention : Si vous ne relevez pas régulièrement vos mails, votre boîte de messagerie sera saturée et vous ne pourrez plus recevoir de messages.

2. Si vous avez déjà une boîte de messagerie personnelle et que vous souhaitez rediriger vos mails de votre messagerie étudiante vers celle-ci :

- Choisissez l'onglet « Messages»
- Choisissez « Préfs »

Attention : En suivant cette procédure, tous les messages ne seront désormais accessibles que sur votre messagerie personnelle, et seront effacés de votre messagerie étudiante.

BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

• Campus Pasteur

Horaires d'ouvertures

- lundi au vendredi : 8h30 - 19h

Coordonnées

28, avenue Valombrose - 06107 Nice Cedex 2

Standart ☎ 04 93 37 76 60 / 📠 04 93 81 67 43

• Campus Valrose

Horaires d'ouvertures

- lundi au vendredi : 8h - 19h (ouverture jusqu'à 20h le jeudi)

- samedi : 8h30 - 12h30

Coordonnées

Parc Valrose - BP 2053 - 06101 Nice Cedex 2

admin-bu-sciences@unice.fr

Standart ☎ 04 92 07 60 50

Service du prêt ☎ 04 92 07 60 55

• Campus St-Jean d'Angély

Horaires d'ouvertures

- lundi au vendredi : 8h20 - 19h

- samedi et dimanche : 10h – 20h

Coordonnées

24 avenue des Diables bleus - 06357 Nice Cedex 4

Standart ☎ 04 89 88 14 23

Le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) vous propose des visites médicales de prévention :

- Santé globale
- Gynécologie (test de grossesse)
- Dépistage bucco-dentaire
- Soutien psychologique et psychiatrique
- Nutrition
- Conseil en vaccination

Son Service Médical propose à la Cellule Handicap les aménagements d'études et d'examens ou concours pour les étudiants concernés.

Son Service d'Aide Psychologique et son Service Social sont à votre écoute pour vous soutenir et vous aider dans le déroulement de vos études et de votre vie étudiante.

Toutes les coordonnées sur
<http://unice.fr/vie-etudiante/espace-sante>